

Rapport d'évaluation

Plan stratégique du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Novembre 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Les modifications apportées en 2002 à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* font obligation à chacun des collèges d'établir, au plus tard le 1^{er} juillet 2004, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et de le transmettre à la Commission qui doit l'évaluer.

Le plan stratégique 2005-2010 du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a été adopté par son conseil d'administration le 24 février 2005. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 28 février 2005.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège en mars 2005. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Un rapport préliminaire faisant état des conclusions de la Commission a été transmis au Collège. À la suite de la réception de ce rapport, le Collège a apporté des précisions additionnelles et formulé des commentaires qui ont été pour la plupart pris en compte dans le présent rapport final. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission. Celui-ci a été adopté le 11 novembre 2005.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu couvre la période de 2005 à 2010, soit une durée de 5 ans.

Le document comprend cinq grandes sections. L'une d'elles présente la vision qu'a le Collège : accroître sa notoriété d'ici 2010 en s'appuyant notamment sur la qualité de sa formation et sur son engagement dans la communauté. Le plan comprend sept orientations regroupées selon trois volets : l'éducation, la gestion et les relations avec le milieu. Le premier volet comprend trois orientations; chacun des deux autres volets en comprend deux. Six de ces orientations se retrouvaient dans le précédent plan de développement. L'orientation relative à la vie étudiante est nouvelle. Sous chacune de ces orientations se trouvent des objectifs que le Collège appelle des « pistes d'action ». Une annexe comprenant les moyens que le Collège entend mettre en œuvre ainsi que les indicateurs servant à mesurer l'atteinte des objectifs complète le plan stratégique.

Le plan a été élaboré par un comité de 25 personnes comprenant des représentants de toutes les catégories de personnel, des étudiants et du conseil d'administration. Pour actualiser les orientations du précédent plan et les ajuster à la réalité du Collège des années 2005 à 2010, le comité s'est appuyé sur les bilans annuels et le bilan des réalisations du précédent plan. Les travaux du comité ont duré un an. Parallèlement, un autre comité avait le mandat de rédiger le nouveau plan de réussite.

Le plan est rendu public sur le site WEB du Collège.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu répond à toutes les dispositions de l'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Couvrant une période de plusieurs années, il tient compte de la situation du Collège, intègre un plan de réussite et prévoit un mécanisme de révision annuelle et d'actualisation. Les moyens que le Collège mettra en œuvre pour atteindre ses objectifs sont présentés dans une annexe. De plus, le plan a été soumis à la Commission des études pour les matières relevant de sa compétence. Enfin, le Collège distribuera pendant la session d'automne 2005 le document, exigé par la Loi à l'article 16.2, devant expliquer le plan de réussite aux étudiants et aux membres du personnel

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Collège a utilisé divers documents pour réaliser une analyse de ses contextes externe et interne couvrant plusieurs aspects. Le comité de la planification stratégique a procédé à une analyse en profondeur du plan stratégique du MELS, de celui de Saint-Jean-sur-Richelieu, ville et région, du mémoire du Collège et de celui de la Fédération des cégeps présentés dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Le rapport d'autoévaluation du Collège et celui de la Commission produits dans la foulée de l'évaluation institutionnelle ont aussi été mis à profit. Cette analyse a permis au Collège d'avoir une compréhension plus approfondie des sept enjeux touchant la réussite scolaire, la vie étudiante, la vie professionnelle, la gestion en coresponsabilité, le rayonnement institutionnel, l'internationalisation et le développement.

Les orientations

Le Collège a retenu sept orientations regroupées selon trois volets. Six des sept orientations se trouvaient dans le précédent plan. Le premier de ces volets comprend les orientations *réussite éducative*, *vie étudiante* ainsi que *population étudiante et programmes*. Les orientations du deuxième volet portent sur la gestion des ressources humaines et la gestion des ressources financières, matérielles et administratives. Enfin, le troisième volet contient deux orientations : *leadership et rayonnement* ainsi que *internationalisation*. Le but général visé par chacune de ces orientations est précisé dans une courte présentation de l'orientation.

Les orientations sont liées à l'énoncé de mission du Collège et aux principes et valeurs qui l'accompagnent. Les orientations des premier et troisième volets sont également liées à la vision que le Collège s'est donnée.

Par ailleurs, l'orientation relative à la gestion des ressources humaines présente des pistes d'action susceptibles de répondre à la recommandation que la Commission faisait au Collège lors de l'évaluation institutionnelle et portant sur l'évaluation du personnel permanent.

Les objectifs stratégiques

Le Collège présente sous le terme *pistes d'action* les objectifs retenus pour chacune de ses orientations. Ils sont formulés clairement et sont liés étroitement aux orientations. Les résultats attendus pour chacun des objectifs sont fixés lors de l'élaboration des plans de travail annuels. De plus, le Collège dresse, dans l'annexe complétant son plan, une liste d'indicateurs pour chacune de ses orientations. Il pourra, grâce à tous ces éléments, faire état dans son rapport annuel des résultats obtenus au regard des objectifs de son plan, et ce, conformément à l'article 27.1 de la Loi.

Les moyens mis en œuvre

Les moyens que le Collège entend mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs sont identifiés dans une annexe faisant partie intégrante du plan stratégique. Ces moyens sont dans l'ensemble pertinents. Les moyens relatifs à la réussite éducative sont pour leur part présentés dans le plan de réussite. Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des divers moyens sont précisées au moment de l'élaboration des plans de travail annuels.

Le plan de réussite

La première orientation du plan stratégique réfère à la réussite éducative. Les moyens devant permettre l'atteinte des objectifs de cette première orientation sont définis dans le Plan institutionnel de réussite que le Collège présente en annexe du plan stratégique.

Un comité chargé d'élaborer le plan de réussite a été formé. Il s'est appuyé sur le bilan du précédent plan pour retenir les mesures les plus efficaces et en élaborer de nouvelles. Ces dernières sont présentées selon trois niveaux d'intervention : l'organisation interne, la clientèle étudiante et le milieu externe. Les mesures du premier niveau d'intervention s'appuient sur l'approche programme et sur les ressources en place. Les nouvelles mesures touchant la clientèle étudiante visent une meilleure connaissance des étudiants, l'instauration de nouvelles formes d'aide et d'encadrement et la mise en place d'un milieu de vie et d'étude stimulant. Enfin, des mesures de nature à valoriser les études, à développer le réseau de stages et les partenariats avec les autres ordres d'enseignement ainsi que les échanges interculturels sont présentées dans le troisième niveau d'intervention.

Plusieurs moyens du précédent plan se poursuivront, notamment le tutorat par les pairs, les contrats de réussite, les centres d'aide, la préparation à l'épreuve uniforme. De plus, les départements et les services détermineront dans leurs plans de travail annuels des moyens à mettre en œuvre et répondant à leurs problématiques propres.

Le précédent plan a donné de bons résultats. Comme le Collège entend poursuivre les mesures les plus efficaces et en mettre en place de nouvelles de nature à mieux coordonner les interventions et à faciliter la mise en œuvre du plan, la Commission estime que le nouveau plan de réussite est susceptible de bien soutenir la réussite, la persévérance et la diplomation.

Les mécanismes de révision

Le Collège présente un mécanisme de suivi et d'actualisation pertinent se déroulant en quatre étapes. Les deux premières étapes concernent l'élaboration des plans de travail annuels à partir des priorités institutionnelles découlant du plan stratégique. À la troisième étape, les départements et services réalisent un bilan de leurs activités annuelles. Le comité du plan stratégique étudie ces divers bilans et actualise au besoin le plan. Le texte modifié est par la suite soumis aux instances du Collège pour consultation.

Conclusion

Le plan stratégique du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu répond à toutes les dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Le Collège distribuera à la session d'automne 2005 le document devant expliquer le plan de réussite aux étudiants et aux membres du personnel.

Au terme de son analyse, la Commission estime que le plan stratégique du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu comprend les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. Les objectifs sont clairs et les moyens pour les atteindre sont pertinents. Enfin, le plan stratégique intègre un plan de réussite susceptible de bien soutenir la réussite et la diplomation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente